

Monsieur le Président
Région Nouvelle-Aquitaine
Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis
33 077 BORDEAUX cedex

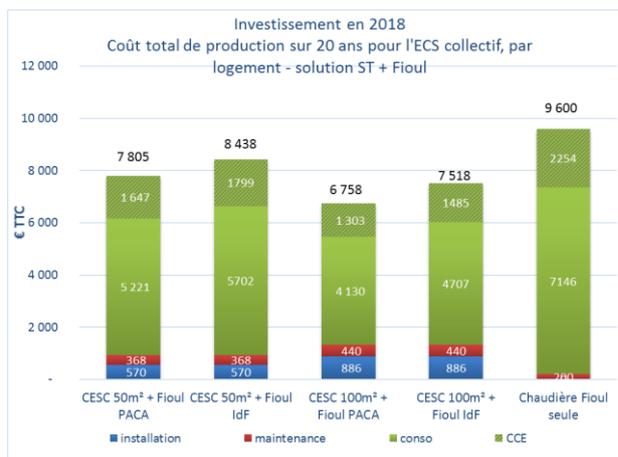
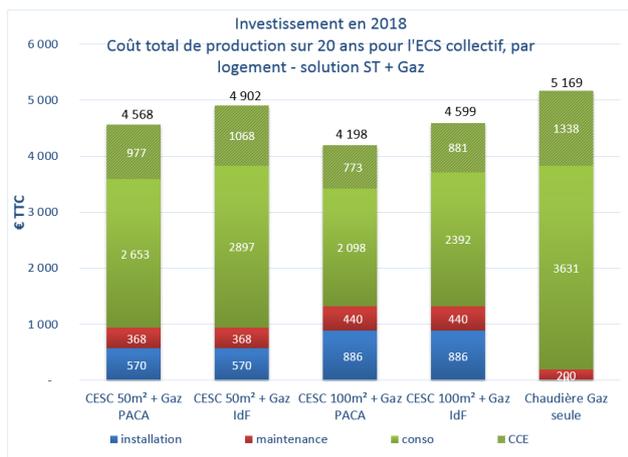
La Ciotat, le 30 mars 2018

Ref : Consultation publique sur le SRADDET Nouvelle Aquitaine

Monsieur le Président,

Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier de nous avoir accordé un délai pour compléter notre participation pour le solaire thermique au projet de Schéma d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Nouvelle-Aquitaine.

Depuis 2017 des signaux positifs sont visibles sur le marché. L'augmentation du prix des énergies et de la Contribution Climat Energie permettent de projeter un coût de l'énergie fossile en forte augmentation sur cinq ans (pour le fioul : +70% de 2017 à 2022 avec près de 100€ / MWh HT). L'étude indépendante réalisée par le bureau d'études ICare*, montre que la chaleur solaire est déjà compétitive. L'investissement pour une installation en chaleur solaire collective présente un coût total sur 20 ans inférieur à une solution au gaz naturel et très inférieure à une solution fioul, propane ou électrique. Cela signifie qu'il est préférable d'investir dès maintenant. Les factures énergétiques baissent grâce au solaire : il est plus onéreux de conserver sa chaudière sans investir...



* source : étude sur la compétitivité de la filière solaire par le cabinet Icare & Consult, réalisée en 2016 et mise à jour en 2018.

La filière s'est structurée autour de formations et qualifications (installateurs, bureaux d'études, exploitants), des procédures qualité autour de groupes de travail SOCOL (3000 membres) animés par Enerplan. Elles permettent un engagement des professionnels, un suivi et une garantie de la performance des installations dans le temps.

Membre actif :



Office franco-allemand pour la transition énergétique
Deutsch-französisches Büro für die Energiewende



ww.enerplan.asso.fr
contact@enerplan.asso.fr

Les audits qualité menés par Qualit'EnR sur les installations solaires montrent des résultats très satisfaisants. La filière industrielle solaire thermique française est exportatrice net de capteurs solaires. Elle est en capacité de fabriquer trois à quatre fois plus qu'actuellement et dispose d'une dizaine de milliers d'installateurs formés. Grâce à ce réseau d'installateurs implantés localement, 100% de la création d'emploi et de valeur sont sur le territoire français et régional.

De nouveaux marchés émergent dans les filières industrielles et les réseaux de chaleur. Ces segments sont prometteurs. La Nouvelle Aquitaine peut en devenir une actrice majeure grâce à son ensoleillement privilégié. Une première installation de 4000 m² dans l'industrie y est prévue en 2018.

La filière chaleur solaire française se redresse et amorce un développement important sur ces nouveaux marchés. Le manque actuel de communication et de déficit d'information peut être résolu par un plan de formation des Espaces Info Energie et la présence d'un animateur chaleur solaire dédié dans chaque Région.

Au niveau national, le parc solaire thermique s'élève fin 2017 à 2 350 000 m² de capteurs (1100 GWh). Pour 2018, Enerplan prévoit l'installation de 50 000 m².

Comme indiqué dans le cahier thématique relatif au volet Climat Air Energie, la Région Nouvelle Aquitaine possède un parc d'installation solaire thermique de 255 093 m² à fin 2015. La contribution de la Région à la production de chaleur solaire en France métropolitaine a évolué à hauteur d'environ 8% (en 2003) à environ 11% aujourd'hui. Fin 2017, le parc peut être estimé à 270 000 m² (126 GWh). Compte-tenu de l'évolution prévisible du marché historique et des 4000 m² du segment industriel, la surface installée serait de 10 000 m² d'ici fin 2018 et le parc installé à 280 000 m² (131 GWh).

A ce stade, Enerplan souligne que la filière remobilisée est en capacité de produire et d'installer les volumes prévus initialement par l'objectif de la PPE en vigueur, qui sert de référentiel au document établi par Nouvelle Aquitaine.

En France métropolitaine, Enerplan prévoit sans rupture majeure dans le soutien et la dynamique autour de la filière solaire thermique, les objectifs atteignables ci-dessous :

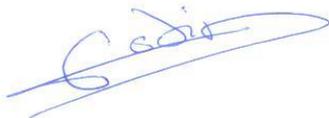
- Dans le résidentiel entre 60 000 et 90 000 m² installés annuellement en 2023
- Dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des réseaux de chaleur, une augmentation du parc installé entre 300 000 m² et 500 000 m² en 2023.

Le parc solaire thermique national serait compris entre 2 800 000 m² et 3 100 000 m² d'ici 2023 pour une puissance comprise entre 1 300 à 1 500 GWh pour 110 à 130 ktep. En se basant sur les prévisions nationales, le parc solaire thermique de Nouvelle Aquitaine devrait croître de 50 000 m² à 80 000 m² d'ici 2023 soit un nouveau parc total de 330 000 m² à 360 000 m². Ceci représenterait entre 155 et 170 GWh.

Un objectif politique supérieur, tendant vers les volumes proposés par la PPE actuellement en vigueur est possible. Il nécessite que la Région pour ce qui la concerne et l'État via la PPE nouvelle reconsidèrent les incitatifs en faveur de cette technologie éprouvée, écologiquement pertinente et économiquement avantageuse.

Nous restons à la disposition des élus de la Région et de ses services pour tout complément d'information et pour la construction de la feuille de route solaire 2023 et au-delà.

Avec nos respectueux hommages, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération la plus distinguée,



Olivier GODIN
Vice-Président (solaire thermique)